

Délibération 2022 / 12-08

L'an deux mil vingt-deux le mardi vingt-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Didier LASSÉCHÈRE, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Était excusé : Mr Cédric LECOMTE.

Était absent : Mr Jean-Jacques BORD.

Secrétaire de séance : Mr Anthony BUYS.

* * * * *

BUDGET CHAUFFERIE : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Ouverture de crédit / section de fonctionnement

- **Vu** les inscriptions au budget primitif 2022 du budget annexe de la chaufferie,
- **Considérant** qu'il convient dans la sincérité des comptes d'ouvrir des crédits en recette et en dépense au budget annexe de la chaufferie en section de fonctionnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide** de procéder à l'ouverture de crédits suivant sur le budget annexe de la chaufferie 2022, en section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT

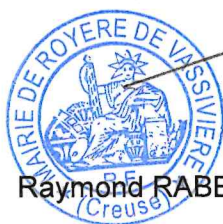
R : 703 Ventes de produits résiduels + 10 000.00 €

D : 6068 Autres matières et fournitures + 10 000.00 €

- **charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 27 décembre 2022.

Le Maire,



Raymond RABETEAU